Image not found or type unknown

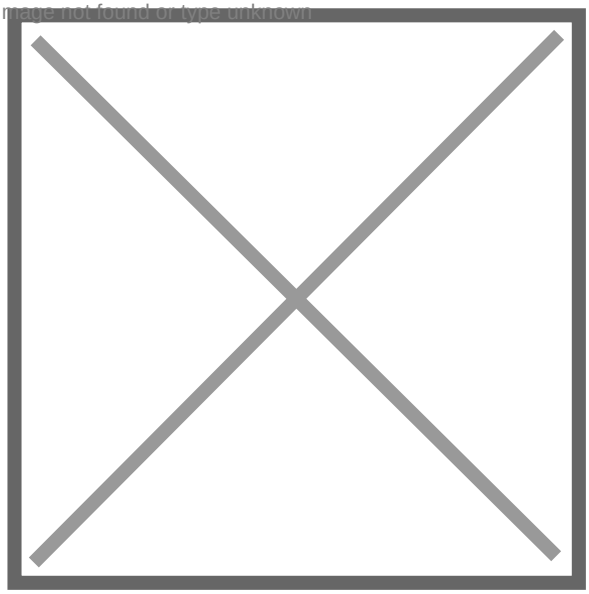

Conflit financier avec les locataires de mon ancien logement

Par **BRESSY**, le **29/07/2009** à **09:19**

Bonjour,
Je suis actuellement en conflit financier avec les locataires de mon ancien logement.
Ainsi, quand je suis partie, je n'ai pas résilié le Gaz car les locataires allaient emménagés rapidement et celle ci aurait du se faire quand eux allaient contacter le fournisseur pour avoir leur contrat.
Seulement, ils n'ont pas fait le nécessaire et du coup, leur facture (sur une année) m'est revenue.
GDF ne peut malheureusement pas leur réclamer cette somme de 936.87 € car je n'ai pas fait la résiliation par le passage d'un technicien, alors j'ai voulu régler ça à l'amiable avec les locataires, en étant arrangeante, en leur proposant un échéancier mais ils n'ont même pas dégnés me contacter pour s'arranger.
Hier soir, j'ai pu enfin les voir pour essayer d'en discuter avec eux, seulement ils ont directement haussés la voix et nous ont menacés physiquement. Nous avons donc fait une main courante pour ce fait.
J'aimerai pouvoir régler cette affaire seulement je ne sais comment procéder, qui aller voir ?
Pourriez-vous me renseigner sur la procédure que je peux suivre.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **17:39**

Bonjour,

La main courante ne servira à rien car il n'y aura ni enquête ni poursuite. Il vous faut donc faire un dossier et déposer une demande auprès du tribunal d'instance (LR/AR auprès du greffe avec ce dossier). Voyez donc un avocat.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés